

DECRET N° 2001-370 DU 18 SEPTEMBRE 2001

Portant approbation des collectifs budgétaires
gestion 2001, des circonscriptions
administratives de l'Ouémé et du Plateau.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République
du Bénin ;

Vu la Loi n° 90-008 du 23 mai 1990, portant organisation et attributions
des circonscription administratives durant la période de transition ;

Vu la Loi n° 2000-21 du 28 décembre 2000, portant loi de finances pour la
gestion 2001 ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du
gouvernement ;

Vu le Décret n° 2001-170 du 7 mai 2001, portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;

Vu le Décret n° 99-514 du 02 novembre 1999, portant approbation des budgets
primitifs, gestion 2001, des circonscriptions administratives de l'Ouémé ;

Sur proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 septembre 2001 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Sont approuvés les collectifs budgétaires, gestion 2001, des
circonscriptions administratives de l'Ouémé et du Plateau, arrêtés en recettes et en
dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Le Ministre des Finances et de l'Economie est autorisé, en cas de nécessité de service à effectuer, par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des ordonnateurs locaux.

Les Préfets, Sous-Préfets et chefs de circonscriptions urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 septembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la décentralisation



Daniel TAWEMA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFE 4
MISD 4 Autres ministères : 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
JO 1.

PREFECTURE DE PORTO-NOVO

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Deux Cent Dix Millions Vingt Six Mille
Neuf Cent Quarante Sept francs..... 210 026 947

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Cent Dix Huit Millions Cent
Soixante Cinq Mille Quatre Cent
Trente Sept francs 118 165 437

DEPENSES ORDINAIRES : Deux Cent Dix Millions Vingt Six Mille
Neuf Cent Quarante Sept francs..... 210 026 947

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Cent Dix Huit Millions Cent
Soixante Cinq Mille Quatre Cent
Trente Sept francs 118 165 437

2

PREFECTURE DE PORTO-NOVO

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
167 837 943	-	-	-	42 189 004	42 189 004	210 026 947

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
167 837 943	-	-	-	42 189 004	42 189 004	210 026 947

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	167 837 943	42 189 004	210 026 947
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	92 965 437	25 200 000	118 165 437

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE D'ADJA-OUERESYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Dix Neuf Millions Cent Cinquante
Neuf Mille Six Cent Soixante Dix Huit francs 79 159 678

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Vingt Deux Millions Six Cent Treize
Mille Cent Douze francs 22 613 112

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Dix Neuf Millions Cent Cinquante
Neuf Mille Six Cent Soixante Dix Huit francs 79 159 678

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Vingt Deux Millions Six Cent Treize
Mille Cent Douze francs 22 613 112

SOUS-PREFECTURE DE ADJA - OUERE

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
45 864 500	-	-	33 295 178	-	33 295 178	79 159 678

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
45 864 500	-	-	8 292 582	25 002 596	33 295 178	79 159 678

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	45 864 500	33 295 178	79 159 678
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	3 666 667	18 946 445	22 613 112

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE D'ADJARRASYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Neuf Millions Neuf Cent Quatre
Vingt Treize Mille Deux Cent Quatre
Vingt Douze francs..... 69 993 292

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Dix Sept Millions Neuf Cent
Mille francs..... 17 900 000

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Neuf Millions Neuf Cent Quatre
Vingt Treize Mille Deux Cent Quatre
Vingt Douze francs..... 69 993 292

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Dix Sept Millions Neuf Cent
Mille francs..... 17 900 000

SOUS-PREFECTURE D'ADJARRA

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
46 315 000	-	-	23 678 292	-	23 678 292	69 993 292

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
46 315 000	-	-	-	23 678 292	23 678 292	69 993 292

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	46 315 000	23 678 292	69 993 292
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	2 000 000	15 900 000	17 900 000

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE D'ADJOHOUNSYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Cinquante Six Millions Cent Soixante Quatre
Mille Quatre Vingt Sept francs..... 56 164 087

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quatorze Millions Quatre Vingt Onze
Mille Cinq Cents francs..... 14 091 500

DEPENSES ORDINAIRES : Cinquante Six Millions Cent Soixante Quatre
Mille Quatre Vingt Sept francs..... 56 164 087

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quatorze Millions Quatre Vingt Onze
Mille Cinq Cents francs..... 14 091 500

SOUS-PREFECTURE D'ADJOHOUN

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLE-MENTAIRES	TOTAL	
30 000 000	-	-	26 164 087	-	26 164 087	56 164 087

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLE-MENTAIRES	TOTAL	
30 000 000	-	-	200 000	25 964 087	26 164 087	56 164 087

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	30 000 000	26 164 087	56 164 087
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	2 000 000	12 091 500	14 091 500

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

g

SOUS-PREFECTURE DES AGUEGUES

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Vingt Huit Millions Trois Cent Quatorze
Mille Soixante Dix francs..... 28 314 070

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Trois Millions Huit Cent Vingt
Cinq Mille francs 3 825 000

DEPENSES ORDINAIRES : Vingt Huit Millions Trois Cent Quatorze
Mille Soixante Dix francs..... 28 314 070

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Trois Millions Huit Cent Vingt
Cinq Mille francs 3 825 000

SOUS-PREFECTURE DES AGUEGUES

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
17 434 000	-	-	10 880 070	-	10 880 070	28 314 070

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
17 434 000	-	-	7 175 000	3 705 070	10 880 070	28 314 070

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	17 434 000	10 880 070	28 314 070
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	-	3 825 000	3 825 000

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE D'AKPRO-MISSERETESYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Deux Millions Cinq Cent Cinquante
Quatre Mille Neuf Cent Quarante Cinq francs... 62 554 945

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Onze Millions Neuf Cent Soixante
Mille francs..... 11 960 000

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Deux Millions Cinq Cent Cinquante
Quatre Mille Neuf Cent Quarante Cinq francs... 62 554 945

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Onze Millions Neuf Cent Soixante
Mille francs..... 11 960 000

SOUS-PREFECTURE D'AKPRO-MISSERETE

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLE-MENTAIRES	TOTAL	
34 897 000	686 000	-	26 971 945	-	27 657 945	62 554 945

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLE-MENTAIRES	TOTAL	
34 897 000	-	4 727 887	100 000	22 830 058	27 657 945	62 554 945

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	34 897 000	27 657 945	62 554 945
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	247 000	11 713 000	11 960 000

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE D'AVRANKOUSYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : Soixante Seize Millions Six Cent Vingt Six Mille Huit Cent Six francs.....	76 626 806
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : Dix Sept Millions Trois Cent Soixante Treize Mille Quatre Cent Quarante Quatre francs.....	17 373 444
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : Soixante Seize Millions Six Cent Vingt Six Mille Huit Cent Six francs.....	76 626 806
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : Dix Sept Millions Trois Cent Soixante Treize Mille Quatre Cent Quarante Quatre francs.....	17 373 444

14
SOUS-PREFECTURE D'AVRANKOU

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
33 981 121	-	-	42 645 685	-	42 645 685	76 626 806

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
33 981 121	-	-	19 601 616	23 044 069	42 645 685	76 626 806

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	33 981 121	42 645 685	76 626 806
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	600 000	16 773 444	17 373 444

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

15

SOUS-PREFECTURE DE BONO

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Trente Six Millions Deux Cent Trente Six
Mille Trois Cent Huit francs..... 36 236 308

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Huit Millions Deux Cent Mille
francs..... 8 200 000

● DEPENSES ORDINAIRES : Trente Six Millions Deux Cent Trente Six
Mille Trois Cent Huit francs..... 36 236 308

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Huit Millions Deux Cent Mille
francs..... 8 200 000

SOUS-PREFECTURE DE BONOU

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
23 622 200	-	-	12 614 108	-	12 614 108	36 236 308

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
23 622 200	-	-	7 390 001	5 224 107	12 614 108	36 236 308

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	23 622 200	12 614 108	36 236 308
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	-	8 200 000	8 200 000

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE DE DANGBOSYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Cinquante Sept Millions Vingt Neuf Mille
Deux Cent Quatre Vingt Dix francs..... 57 029 290

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quatorze Millions Trois Cent Soixante
Quatre Mille Deux Cent Cinquante
Huit francs 14 364 258

DEPENSES ORDINAIRES : Cinquante Sept Millions Vingt Neuf Mille
Deux Cent Quatre Vingt Dix francs..... 57 029 290

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quatorze Millions Trois Cent Soixante
Quatre Mille Deux Cent Cinquante
Huit francs 14 364 258

18

SOUS-PREFECTURE DE DANGBO

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
26 652 000	-	-	30 377 290	..	30 377 290	57 029 290

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
26 652 000	-	-	17 763 306	12 613 984	30 377 290	57 029 290

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	26 652 000	30 377 290	57 029 290
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	2 400 000	11 964 258	14 364 258

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE D'IFANGNI

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Dix Huit Millions Trois Cent
Quatre Vingt Un Mille Quatre Cent
Soixante Quatre francs..... 78 381 464

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Onze Millions Huit Cent Quarante
Cinq Mille Six Cent Quatre Vingt
Trois francs..... 11 845 683

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Dix Huit Millions Trois Cent
Quatre Vingt Un Mille Quatre Cent
Soixante Quatre francs..... 78 381 464

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Onze Millions Huit Cent Quarante
Cinq Mille Six Cent Quatre Vingt
Trois francs..... 11 845 683

20

SOUS-PREFECTURE D'IFANGNI

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
44 200 000	-	-	-	34 181 464	34 181 464	78 381 464

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
44 200 000	-	-	200 000	33 981 464	34 181 464	78 381 464

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	44 200 000	34 181 464	78 381 464
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	2 400 000	9 445 683	11 845 683

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE DE KETOUSYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Seize Millions Cent Soixante
Dix Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix
Neuf francs 76 170 999

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Vingt Cinq Millions Cinq Cent Quatre
Vingt Treize Mille Deux Cent Quatre
Vingt Neuf francs..... 25 593 289

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Seize Millions Cent Soixante
Dix Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix
Neuf francs 76 170 999

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Vingt Cinq Millions Cinq Cent Quatre
Vingt Treize Mille Deux Cent Quatre
Vingt Neuf francs..... 25 593 289

SOUS-PREFECTURE DE KETOU

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
44 000 000	-	-	-	32 170 999	32 170 999	76 170 999

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
44 000 000	-	-	-	32 170 999	32 170 999	76 170 999

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	44 000 000	32 170 999	76 170 999
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	3 643 289	21 950 000	25 593 289

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE DE POBESYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Quatre Vingt Huit Millions Cent Soixante
Sept Mille Neuf Cent Dix Neuf francs..... 88 167 919

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Vingt Millions Cent Soixante Dix
Mille francs..... 20 170 000

DEPENSES ORDINAIRES : Quatre Vingt Huit Millions Cent Soixante
Sept Mille Neuf Cent Dix Neuf francs..... 88 167 919

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Vingt Millions Cent Soixante Dix
Mille francs..... 20 170 000

SOUS-PREFECTURE DE POBE

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
60 535 000	-	-	27 632 919	-	27 632 919	88 167 919

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
60 535 000	-	-	-	27 632 919	27 632 919	88 167 919

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	60 535 000	27 632 919	88 167 919
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	4 320 000	15 850 000	20 170 000

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

25

SOUS-PREFECTURE DE SAKETE

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Huit Millions Six Cent Dix Sept
Mille Six Cent Soixante francs..... 68 617 660

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Dix Huit Millions Six Cent Douze
Mille Neuf francs 18 612 009

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Huit Millions Six Cent Dix Sept
Mille Six Cent Soixante francs..... 68 617 660

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Dix Huit Millions Six Cent Douze
Mille Neuf francs 18 612 009

SOUS-PREFECTURE DE SAKETE

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
35 980 000	-	-	-	32 637 660	32 637 660	68 617 660

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
35 980 000	-	-	20 609 765	12 027 895	32 637 660	68 617 660

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	35 980 000	32 637 660	68 617 660
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	384 000	18 612 009	18 612 009

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.

SOUS-PREFECTURE DE SEME-PODJISYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

RECETTES ORDINAIRES : Deux Cent Trente Quatre Millions Soixante
Treize Mille Huit Cent Quatre Vingt
Onze francs 234 073 891

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Soixante Trois Millions Sept Cent
Quatre Vingt Sept Mille francs 63 787 000

DEPENSES ORDINAIRES : Deux Cent Trente Quatre Millions Soixante
Treize Mille Huit Cent Quatre Vingt
Onze francs 234 073 891

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Soixante Trois Millions Sept Cent
Quatre Vingt Sept Mille francs 63 787 000

SOUS-PREFECTURE DE SEME - PODJI

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
195 915 000	-	-	5 000 000	33 158 891	38 158 891	234 073 891

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 2001

BUDGET PRIMITIF 2001	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EXERCICES ANTERIEURS	RESTE A MANDATER EXERCICES ANTERIEURS	DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES COMPLEMENTAIRES	TOTAL	
195 915 000	-	-	-	33 158 891	38 158 891	234 073 891

TABLEAU N° 3

REPARTITION DES CREDITS PAR NATURE

SECTION ORDINAIRE (FONCTIONNEMENT)	BUDGET PRIMITIF	BUDGET ADDITIONNEL	COLLECTIF BUDGETAIRE
	195 915 000	38 158 891	234 073 891
SECTION EXTRAORDINAIRE (INVESTISSEMENTS)	41 787 000	22 000 000	63 787 000

NB : Les recettes de la section extraordinaire sont constituées de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. Elles constituent donc un transfert de la section ordinaire vers la section extraordinaire.